
SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XXII

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Par M. Lucien DELMAS,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean-François-Poncet, *président* ; Richard Fouille, Marcel Daunay, Robert Laucournet, Jacques Valade, *vice-présidents* ; Serge Mathieu, René Tregouet, Francisque Collomb, Louis Minetti, *secrétaires* ; MM. François Abadie, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roland Bernard, André Bohl, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis Caiveau, Robert Calmejane, Paul Caron, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Jean Colin, Marcel Costes, Roland Courteau, Désiré Debaveleere, Lucien Delmas, Rodolphe Desire, Georges Dessaigne, Pierre Dumas, André Duromea, Jean Faure, Philippe François, Roland Grimaldi, Remi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo, André Jarrot, Pierre Jeanbrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Marc Lauriol, Guy de La Verpillière, Yves Le Cozannet, Bernard Legrand, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Paul Malassagne, Louis Mercier, Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, André Pourny, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Henri de Raincourt, Jean-Marie Rausch, Michel Rigou, Jean Roger, Josselin de Rohan, André Rouvière, Jean Simonin, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travers.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale [P. légis.] : 363 et annexes, 395 [annexes n° 12 et 13], 399 [tomes I et II], 400 [tome III] et T.A. 43

Sénat : 66 et 67 [annexe n° 9] [1986-1987]

Loi de Finances - Départements d'Outre-Mer

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| AVANT-PROPOS | 5 |
| CHAPITRE I : LA SITUATION D'ENSEMBLE | 7 |
| A. LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX | 7 |
| 1) La situation de l'emploi | 7 |
| <i>a) le taux de chômage</i> | 7 |
| <i>b) les problèmes de l'immigration</i> | 9 |
| <i>c) les mesures compensatrices</i> | 9 |
| 2) Les salaires et le pouvoir d'achat. | 11 |
| <i>a) le SMIC</i> | 11 |
| <i>b) le pouvoir d'achat</i> | 12 |
| 3) Les prix..... | 13 |
| CHAPITRE II : L'AGRICULTURE | 15 |
| A. LES CULTURES | 15 |
| 1) L'économie sucrière | 15 |
| <i>a) le sucre</i> | 14 |
| <i>b) le rhum</i> | 18 |
| 2) La banane..... | 21 |
| <i>a) la production</i> | 21 |
| <i>b) le marché</i> | 21 |
| <i>c) les actions en faveur de la production bananière</i> | 22 |

| | |
|--|----|
| B. L'ELEVAGE | 23 |
| 1) La production | 23 |
| 2) La politique de l'élevage dans les DOM. | 24 |
| <i>a) l'organisation des producteurs</i> | 24 |
| <i>b) la modernisation des équipements</i> | 24 |
| <i>c) les aliments du bétail.</i> | 24 |
| <i>d) les actions de développement agricole.</i> | 25 |
| 3) L'évolution des autres cultures | 25 |
| <i>a) l'ananas</i> | 25 |
| <i>b) le tabac</i> | 27 |
| <i>c) les huiles essentielles : essence de gènéranium et de vétiver.</i> | 28 |
| <i>d) les autres productions de diversification</i> | 29 |
| C. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION | 32 |
| | |
| CHAPITRE III : LE TOURISME | 35 |
| | |
| A. LE BILAN DU TOURISME DANS LES DOM EN 1985-1986. | 35 |
| 1) Les Antilles | 35 |
| 2) La Guyane | 36 |
| 3) La Réunion | 36 |
| | |
| B. L'AIDE AU TOURISME DANS LES DOM | 37 |
| 1) L'aide à la promotion du tourisme dans les DOM | 37 |
| 2) Les aides en faveur de l'aménagement touristique | 37 |

| | |
|--|-----------|
| CHAPITRE IV : LES PECHES ET LES CULTURES MARINES..... | 39 |
| A. LES PECHES | 39 |
| 1) L'évolution des tonnages | 39 |
| 2) L'action en faveur de la pêche..... | 41 |
| B. L'AQUACULTURE | 42 |
| a) les crustacés | 42 |
| b) les mollusques | 43 |
| c) les poissons | 43 |
| CHAPITRE V : L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT | 45 |
| A. LE SOUTIEN A L'INDUSTRIE..... | 46 |
| B. LE SOUTIEN A L'ARTISANAT | 49 |

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Le budget des départements d'outre-mer (D.O.M.) ne traduit pas l'ensemble de l'effort financier de l'Etat en faveur de ces collectivités.

Néanmoins, l'ampleur des dotations qui y figurent est le symbole de l'attention que les pouvoirs publics accordent à ces départements.

Sur ce point, le projet de budget pour 1987 marque une progression importante :

- les lignes budgétaires consacrées aux services extérieures de l'Etat dans les D.O.M. régressent légèrement en francs constants,

- les dotations aux collectivités locales enregistrent une hausse de 11,8% (soit 64,4 millions de francs contre 57,6 millions de francs en 1986),

- l'action culturelle et sociale sera encouragée (+ 11,1%, soit 350,7 millions de francs contre 315 millions de francs en 1986),

- enfin, les dotations d'action économique connaissent une augmentation spectaculaire aussi bien en crédits de paiement (+ 28,4%, soit 435,2 millions de francs contre 338,8 millions de francs en 1986) qu'en autorisations de programme (+ 51,6%, soit 561,4 millions de francs contre 370,7 millions de francs en 1986).

* * * *

* *

Au-delà de cette analyse succincte des crédits et de celle qui est présentée chaque année sur le projet de budget, votre commission avait

recommandé, depuis plusieurs années, qu'une attention plus soutenue soit apportée au développement des D.O.M. Elle avait obtenu satisfaction sur certains points.

A l'occasion de la présente session, le gouvernement propose au vote du parlement un projet de loi de programme relatif au développement des D.O.M.

Le dispositif de ce projet prend sa place dans une continuité d'actions budgétaires, il est par ailleurs relayé par des mesures portant sur la défiscalisation des investissements déjà inscrites dans la loi de finances rectificative pour 1986.

Pour l'essentiel, le projet de loi a pour objet d'amplifier certaines dotations destinées aux infrastructures, de tendre à la parité en matière de sécurité sociale et d'accroître les incitations déjà existantes à l'emploi des jeunes.

Ce qui apparaît comme un devoir de solidarité pour la Nation – puisque ces départements subissent plus que d'autres le contrecoup de la crise – constitue également un défi économique et une chance pour notre pays. Votre rapporteur avait déjà insisté à plusieurs reprises sur ce point.

Traditionnellement, votre commission, après un exposé introductif sur la situation des D.O.M. analysait les problèmes propres à chacun d'entre eux.

Cette année, en fonction du projet de loi de programme relatif au développement des D.O.M., il lui est apparu opportun de présenter chacun des grands thèmes d'activité concernant ces départements : l'agriculture, le tourisme, la pêche maritime et les cultures marines, ainsi que l'industrie et l'artisanat.

CHAPITRE I : LA SITUATION D'ENSEMBLE

A. LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Les D.O.M., comme la métropole, n'ont pas échappé aux conséquences de la crise économique. Mais le contrecoup des deux chocs pétroliers y a contribué plus qu'ailleurs à aggraver une situation générale déjà fragile.

Tant en matière d'emploi que de pouvoir d'achat minimum, les équilibres de ces départements apparaissent en voie de dégradation. Corrélativement, il convient de souligner que la gravité de ce phénomène doit s'apprécier au regard des zones géographiques concernées. Cette échelle de comparaison met en évidence l'aspect positif de la présence de la France outre-mer.

1) La situation de l'emploi

a) Le taux de chômage

Le tableau ci-après fait apparaître la montée régulière du taux de chômage dans l'ensemble des départements d'outre-mer et à Saint- Pierre et Miquelon.

LES TAUX DE CHOMAGE DANS LES D.O.M. ET A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

| | Population Active R.P. 1982 (Données brutes) | D.E.F.M. - A.N.P.E. (données brutes) | | | | | | Taux de chômage (en pourcentage) D.E.F.M./pop. Active R.P. 1982 | | | | | |
|------------------------|--|---|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|---|-------------|-------------|--------------|-----------|--------------|
| | | Juin 1981 | Juin 1982 | Juin 1983 | Juin 1984 | Juin 1985 | Juin 1986 | Juin 1981 | Juin 1982 | Juin 1983 | Juin 1984 | Juin 1985 | Juin 1986 |
| Guadeloupe | 121.826 | 16.504 | 20.652 | 16.396 | 21.047 | 22.789 | 25.947 (1) | 13,55 | 16,95 | 13,46 | 17,3 | 18,7 | 21,3 (1) |
| Guyane | 31.183 | 1.302 | 2.134 | 2.739 | 2.815 | 3.718 | 4.378 | 4,18 | 6,84 | 8,78 | 9,02 | 11,9 | 14,04 |
| Martinique | 128.072 | 17.454 | 22.502 | 20.524 | 24.397 | 29.005 | 33.204 | 13,62 | 17,57 | 16,02 | 19,05 | 22,7 | 25,9 |
| Réunion | 172.828 | 33.605 | 30.763 | 34.447 | 37.096 | 44.771 | 48.739 | 19,44 | 17,8 | 19,9 | 21,46 | 25,9 | 28,2 |
| St-Pierre-et-Miquelon | 2.380 | 102 | 106 | 160 | 186 | 249 | 277 | 4,29 | 4,45 | 6,7 | 7,8 | 10,5 | 11,64 |
| Ensemble D.O.M. | 456.289 | 68.967 | 76.157 | 74.266 | 85.541 | 100.532 | 112.545 | 15,11 | 16,7 | 16,3 | 18,75 | 22 | 24,66 |

(1) Mai 1986

b) Les problèmes de l'immigration

Parallèlement à la montée du chômage, s'est développée une immigration interne aux D.O.M., souvent en dehors de toute base légale.

Ces flux migratoires sont la source de tensions.

Au regard de ce phénomène, la situation de chaque département apparaît contrastée.

La Réunion est peu touchée par ce phénomène.

La **Martinique** connaît une immigration irrégulière plus faible qu'en Guadeloupe. Les contrôles effectués donnent cependant lieu à des expulsions ou refoulements, généralement de ressortissants des îles environnantes.

En 1985, 3 708 étrangers disposaient de cartes de résident régulièrement délivrées.

En **Guadeloupe**, les évaluations courantes font état d'environ 20 000 étrangers, soit 6% de la population du département. Sur ces 20 000 personnes, 11 000 seraient en situation irrégulière.

Département continental bénéficiant d'un niveau de vie supérieur aux Etats qui l'entourent, **La Guyane** connaît depuis plusieurs années une immigration importante.

Le flux migratoire annuel y est estimé à 3 000 personnes. En termes de stocks, l'I.N.S.E.E. avait avancé en 1982 le chiffre de 17 000 étrangers présents sur le sol guyanais. En 1986, les estimations les plus réalistes font état d'une population étrangère dépassant 30 000 personnes, soit près de 40 % de la population totale du département.

c) Les mesures de compensation

● Les T.U.C.

Les jeunes sans emploi des D.O.M. peuvent bénéficier des travaux d'utilité collective dans des conditions dérogatoires au droit commun en application du décret n° 84-1140 du 19 décembre 1984.

En 1985, 10 841 jeunes ont bénéficié de ce type d'intervention. Du 1^{er} janvier au 30 juin 1986, le nombre de jeunes intéressés s'est élevé à 8 949.

Ces actions rencontrent d'autant plus de succès que la condition d'exclusion liée au revenu de remplacement qui, en écartant du dispositif certains bacheliers et des diplômés de l'enseignement supérieur risquait de compromettre le succès du plan « informatique pour tous », a été très assouplie.

En effet, le Gouvernement a décidé, en octobre 1985 que l'incompatibilité entre l'admission dans les T.U.C. et l'allocation de remplacement soit levée :

- dans l'ensemble des D.O.M. pour l'exécution du plan « informatique pour tous » en vue de recruter des animateurs T.U.C.,

- à la Réunion, où cette règle empêche d'atteindre le quota et dans la limite de 1 500 T.U.C..

● Les chantiers de développement

Ils ont été institués dans les D.O.M. par une circulaire du 22 décembre 1971 et ont permis d'employer le nombre de chômeurs suivant :

| Guadeloupe | | Martinique | | Guyane | | Réunion | | Saint-Pierre et Miquelon | | Mayotte | |
|------------|---------------------------|------------|----------------------------|--------|---------------------------|---------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|---------|---------------------------|
| 1985 | 1 ^{er} sem. 1986 | 1985 | 1 ^{er} trim. 1986 | 1985 | 1 ^{er} sem. 1986 | 1985 | 1 ^{er} sem. 1986 | 1985 | 1 ^{er} sem. 1986 | 1985 | 1 ^{er} sem. 1986 |
| 1 316 | 674 | 1 331 | 129 | 343 | 248 | 5 507 | 1 954 | 128 | 98 | 1 310 | 575 |

● L'exonération de tout ou partie des charges sociales

L'ordonnance n° 86-836 du 16 juillet 1986 relative à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans s'applique dans les D.O.M. comme en métropole depuis le 1^{er} mai 1986.

Le dispositif comprend trois mesures d'exonération totale ou partielle des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche de jeunes de 16 à 25 ans :

– exonération des cotisations patronales dues au titre des prestations familiales pour toute embauche de jeune,

– exonération de la totalité des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des prestations familiales pour les embauches effectuées sur contrat de qualification, sur contrat d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi et sur contrat d'apprentissage,

– exonération de la moitié des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des prestations familiales pour les embauches effectuées dans les trois mois suivant la fin d'un contrat ou d'un stage de formation en alternance, ou d'un travail d'utilité collective ou d'un stage de formation professionnelle suivi par un jeune ayant été au cours des douze mois précédents soit stagiaire de la formation professionnelle, soit demandeur d'emploi.

Enfin, l'indemnité complémentaire à la charge de l'entreprise d'accueil pour les jeunes effectuant un stage d'initiation à la vie professionnelle n'est pas assujettie à cotisations patronales et salariales.

2) Les salaires et le pouvoir d'achat

a) Le S.M.I.C.

Depuis l'arrêt en 1982 de la politique de rattrapage du S.M.I.C. des D.O.M. par rapport à celui de la métropole, le S.M.I.C. horaire croît de la même façon qu'en métropole.

Le taux d'augmentation du S.M.I.C. a été de 6,9% en 1985, ce qui a été légèrement supérieur aux hausses de prix relevées dans les D.O.M. (de l'ordre de 5% à 6%).

| | Déc. 81 | Déc. 82 | Déc. 83 | Déc. 84 | Déc. 85 | Progression 85/84 |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------------|
| SMIC Antilles-Guyane (F/H) | 14,51 | 16,91 | 18,61 | 20,31 | 21,71 | + 6,9 % |
| SMIC Réunion (F/H)..... | 13,54 | 15,78 | 17,37 | 18,95 | 20,26 | + 6,9 % |
| SMIC horaire Métropole (F/H) | 17,76 | 20,29 | 22,33 | 24,36 | 26,04 | + 6,9 % |

b) Le pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat dans les départements d'outre-mer, mesuré par la production intérieure par habitant reste inférieur à celui de la métropole mais situe ces départements dans les zones supérieures de leur aire géographique.

PIB/HAB en 1984

| | PIB (millions F) | Population (arrondie au millier) | PIB/HAB (F/hab) |
|-------------------------|---------------------|--|--------------------|
| Zone Caraïbe | | | |
| - Guadeloupe..... | 8 486 | 328 400 | 25 840 |
| - Martinique..... | 10 130 | 328 600 | 30 830 |
| - Porto-Rico..... | 122 360 | 3 331 000 | 36 700 |
| - Barbade..... | 9 614 | 255 000 | 37 700 |
| - Dominique..... | 699 | 72 000 | 9 700 |
| - Sainte-Lucie..... | 1 311 | 134 000 | 9 800 |
| - Haïti..... | 14 945 | 5 401 000 | 2 800 |
| Océan Indien | | | |
| - Réunion..... | 14 933 | 537 000 | 27 808 |
| - Ile Maurice..... | 9 614 | 1 003 000 | 9 600 |
| - Madagascar..... | 22 724 | 9 712 000 | 2 340 |
| - Seychelles..... | 1 220 | 64 000 | 19 000 |
| Amérique du Sud | | | |
| - Guyane Française..... | 1 001 | 66 200 | 15 119 |
| - Guyana..... | 4 108 | 806 000 | 5 090 |
| - Surinam..... | 11 799 | 384 000 | 3 070 |

c) Les prix

Après les fortes hausses de 1980 et 1981 consécutives au second choc pétrolier (hausses de 13% à 15% selon les D.O.M.), les indices de prix enregistrent –comme en métropole– un ralentissement progressif depuis 1982, ce qui constitue un bilan satisfaisant compte tenu des contraintes d'approvisionnement de ces départements.

Ce ralentissement –peu marqué pour les années 1982 et 1983 (hausse de l'ordre de 10%) a été plus net en 1984 et en 1985 (5% à 6% selon les D.O.M. contre 4,7 % en métropole.

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|-----------|----------|----------|----------|----------|---------|---------|
| GUA..... | + 14,9 % | + 14,0 % | + 10,2 % | + 9,9 % | + 7,8 % | + 5,2 % |
| MAR..... | + 12,9 % | + 15,4 % | + 9,9 % | + 10,8 % | + 7,9 % | + 6,2 % |
| GUY..... | + 12,5 % | + 16,5 % | + 11,9 % | + 11,1 % | + 7,8 % | + 6,0 % |
| REU..... | + 12,6 % | + 13,9 % | + 9,1 % | + 8,2 % | + 7,1 % | + 6,2 % |
| Métropole | + 13,6 % | + 14,0 % | + 9,7 % | + 9,3 % | + 6,7 % | + 4,7 % |

CHAPITRE II :

L'AGRICULTURE

A. LES CULTURES

1) L'économie sucrière

a) Le sucre

Le sucre des D.O.M. est commercialisé au prix communautaire largement déconnecté du prix mondial. Ces prix se situent au niveau suivant :

| Campagne | Prix en écus | Prix en F.F. (moyenne suivant taux de conversion) |
|-----------|--------------|--|
| 1979-1980 | 34,48 | 191,96 |
| 1980-1981 | 36,26 | 213,36 |
| 1981-1982 | 38,58 | 234,55 |
| 1982-1983 | 42,63 | 264,12 |
| 1983-1984 | 44,34 | 287,86 |
| 1984-1985 | 44,34 | 304,56 |
| 1985-1986 | 44,92 | 314,48 |
| 1986-1987 | 44,92 | 318,92 |

La production sucrière des deux départements Antillais a enregistré ces dernières années une récession non négligeable.

Dans ce contexte, l'évolution de chaque département a été différenciée.

● La Martinique

Alors que l'activité rhuimère de ce département est restée stable, la production des cannes livrées en sucrerie a atteint au cours de la campagne 1981-1982 le plus bas niveau qu'elle aie jamais connu, se situant au sixième de la consommation du département.

En 1980 un plan de maintien de l'économie sucrière a été lancé. Les aides instituées (aide à la replantation aide à la mécanisation, complément

de prix, aide à la balance) ainsi qu'une restructuration industrielle complète ont permis d'assainir la situation.

Dès la campagne 1983-1984, en effet l'unique usine du Galion a pu équilibrer ses comptes pour la première fois depuis plusieurs années.

La société a chargée de gérer l'usine et semble obtenir des résultats positifs; l'objectif de 12 000 tonnes de sucre et 250 000 tonnes de canne semble désormais réaliste, comme en témoigne le tableau ci-après.

| Campagne | Canne (t) | | Sucre (t) |
|-----------------|-----------|-------------|-----------|
| | Sucrerie | Distillerie | |
| 1979-1980 | 166 500 | 128 000 | 6 500 |
| 1980-1981 | 92 500 | 136 000 | 3 000 |
| 1981-1982 | 59 000 | 150 000 | 2 000 |
| 1982-1983 | 83 000 | 147 000 | 4 000 |
| 1983-1984 | 90 000 | 142 000 | 5 500 |
| 1984-1985 | 120 000 | 117 000 | 8 300 |
| 1985-1986 | 125 000 + | 125 000 + | 8 800 + |

+ Estimations

● La Guadeloupe

Bien qu'également en forte régression, la production de canne en Guadeloupe est encore aujourd'hui très supérieure à celle de la Martinique.

| Campagne | Canne (t) | Sucre (t) |
|-----------------|-----------|-----------|
| 1979-1980 | 973 200 | 92 000 |
| 1980-1981 | 788 300 | 59 500 |
| 1981-1982 | 839 800 | 71 800 |
| 1982-1983 | 613 300 | 56 500 |
| 1983-1984 | 478 500 | 42 000 |
| 1984-1985 | 520 000 | 53 000 |
| 1985-1986 | 700 000* | 75 000* |

* estimés.

Malgré une restructuration industrielle réalisée depuis 1980 (réduction à quatre usines) et l'institution à cette occasion d'une aide à l'activité industrielle, la situation a continué à se dégrader.

En 1983, un plan de relance de la canne a été institué (aide à la replantation, revalorisation du prix de la canne et indexation sur le coût de la vie) mais ses effets ont été contrecarrés par des accidents climatiques exceptionnels (sécheresse).

La situation du secteur industriel s'en est trouvée aggravée et a rendu nécessaire le versement d'aides publiques exceptionnelles.

Un avenant au contrat de plan concernant l'économie cannière et sucrière a été signé en mars 1986.

Il a été décidé d'assurer un revenu suffisant aux planteurs en prenant en compte les coûts de production mais également les gains de productivité rendus possible par les efforts consentis en matière d'aide à la replantation et de développement de l'irrigation.

Ces dispositions doivent permettre de redresser la tendance actuelle en Guadeloupe et d'atteindre après deux à trois ans d'effort soutenu de la part de toutes les parties prenantes une situation durablement assainie.

● La Réunion

La Réunion est sans conteste le département où l'industrie sucrière est la plus dynamique, la production excédant 2 millions de tonnes :

| Campagne | Canne (t) | Sucre (t) |
|-----------------|------------|-----------|
| 1980-1981 | 2 139 000 | 228 000 |
| 1981-1982 | 2 356 000 | 251 000 |
| 1982-1983 | 2 491 000 | 258 000 |
| 1983-1984 | 2 033 000 | 224 000 |
| 1984-1985 | 2 185 000 | 246 000 |
| 1985-1986 | 2 075 000 | 225 000 |
| 1986-1987 | 2 200 000* | 250 000* |

* estimations de début de campagne

La restructuration industrielle démarrée en 1980 reste à compléter.

Le soutien de l'Etat au prix de la canne sera, à partir de 1986, versé directement aux planteurs. Les industriels paieront donc la canne aux planteurs à un prix qui découlera directement du prix du sucre de betterave fixé à Bruxelles. Ce système plus transparent permettra de mieux cerner la rentabilité intrinsèque des usines.

b) Le rhum D

Le tableau page suivante fournit le détail des productions de rhum de chacun des départements.

| Département | Campagne 1.4 au 31.3 | Rhum traditionnel | | Rhum léger | TOTAL |
|-------------|-------------------------|-------------------|---------------|------------|---------|
| | | Agricole | Industriel | | |
| Guadeloupe | 1981/1982 | 26 426 | 29 784 | 29 077 | 85 287 |
| | 1982/1983 | 13 970 | 38 771 | 34 361 | 87 102 |
| | 1983/1984 | 14 787 | 52 222 37 435 | 20 328 | 72 550 |
| | 1984/1985 | 17 235 | 41 670 24 435 | 22 632 | 64 302 |
| Martinique | 1981/1982 | 73 507 | 11 068 | 21 250 | 106 625 |
| | 1982/1983 | 73 160 | 15 177 | 20 765 | 109 102 |
| | 1983/1984 | 73 448 | 91 609 18 161 | 14 069 | 105 878 |
| | 1984/1985 | 59 624 | 77 342 17 718 | 20 204 | 97 546 |
| Réunion | 1981/1982 | 247 | 60 228 | 19 278 | 79 751 |
| | 1982/1983 | 440 | 50 342 | 17 225 | 68 007 |
| | 1983/1984 | 161 | 51 465 | 32 515 | 84 141 |
| | 1984/1985 | 390 | 42 489 | 46 939 | 39 818 |
| Guyane | 1981/1982 | 2 498 | | | 2 498 |
| | 1982/1983 | 3 200 | | | 3 200 |
| | 1983/1984 | 1 665 | | | 1 665 |
| | 1984/1985 | 2 590 | | | 2 590 |
| TOTAL | 1981/1982 | 102 678 | 101 080 | 69 605 | 274 161 |
| | 1982/1983 | 90 770 | 104 290 | 72 351 | 267 411 |
| | 1983/1984 | 90 061 | 107 061 | 66 912 | 264 034 |
| | 1984/1985 | 79 839 | 84 642 | 89 775 | 254 256 |

Ces données font apparaître une diminution de la production totale, étant précisé que cette baisse est compensée à la Réunion par un accroissement de la production de rhum léger essentiellement destiné à l'exportation.

Sur chacun des marchés, local, métropolitain et international, les tendances de commercialisation s'établissent comme suit :

● **Le marché local**

Le marché local s'est stabilisé après une baisse notable au cours des dix dernières années. Il est constitué quasi-exclusivement de rhum agricole et représente globalement 20% du marché du rhum des D.O.M..

● **Le marché métropolitain**

Dans un contexte général de récession des ventes de spiritueux, le marché métropolitain du rhum a connu un tassement assez net au cours des dernières années.

Ce marché est quasi-exclusivement constitué par du rhum traditionnel (agricole et industriel) destiné à 80% à des usages culinaires (pâtisserie).

Les producteurs tentent d'imposer leur produit en tant que concurrent d'autres apéritifs (rhums blancs de marque) ou de digestifs (rhums vieux).

Malgré quelque succès en ce sens, l'image de marque du rhum traditionnel subsiste comme celle d'un alcool banal et peu consommé en l'état.

Les campagnes promotionnelles qui ne peuvent être que collectives vu la petite taille des unités de production, manquent de moyens et d'impact.

Aucune tentative n'a été faite jusqu'ici pour proposer au consommateur français un rhum léger correspondant à la tendance du marché international.

● **Le marché international**

Sur ce marché, seul le rhum léger est connu.

La remarquable percée du rhum des D.O.M. sur le marché européen (République fédérale d'Allemagne et Bénélux) démontre la capacité de quelques producteurs de répondre techniquement aux standards de qualité du marché international.

Ces succès commerciaux sont à mettre à l'actif d'un nombre réduit d'entreprises qui ne représentent pas la structure industrielle, très éclatée et très traditionnelle, du secteur rhum dans les D.O.M..

2) La banane

a) La production

La production bananière reste pour les Antilles françaises la principale source d'exportation.

Les surfaces cultivées se sont maintenues à leur niveau antérieur. Toutefois des aléas climatiques ont perturbé la production en 1984 et 1985 :

Production en milliers de tonnes (toutes variétés confondues) :

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Martinique | 180 | 186 | 185 | 179 | 185 |
| Guadeloupe | 129 | 171 | 148 | 150 | 115 |
| TOTAL ANTILLES | 309 | 357 | 333 | 329 | 300 |

Au cours du premier semestre 1986 la production s'est accrue considérablement surtout en Martinique (+ 20 %) en raison d'une orientation mieux maîtrisée.

b) Le marché

Le marché européen reste très important avec une consommation de 1,8 à 2 millions de tonnes par an.

La régression qui s'était amorcée en 1978 avait surtout affecté la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Irlande et le Danemark.

En 1985, le marché allemand s'est très nettement redressé alors qu'en France un net repli a été enregistré.

C'est en Allemagne et en France que la consommation per capita reste la plus élevée (respectivement 8,5 et 8,1 kg) mais elle est faible en Italie (5,7), au Royaume-Uni (5,8) et surtout au Danemark (4,8).

Le marché métropolitain donne une priorité aux Antilles françaises ainsi qu'à trois Etats associés : la Côte d'Ivoire, le Cameroun et Madagascar; mais il fait aussi appel aux pays tiers autant que de besoins.

c) Les actions en faveur de la production bananière

Le recours à des importations de la zone dollar a pallié les insuffisances dues aux déficits de production, notamment en Guadeloupe. Il s'est traduit par des sorties importantes en devises, 158 millions de francs en 1982, 195 en 1983, 170 en 1984, 143 en 1985.

En revanche, l'effort d'orientation de la production vers les périodes de fortes consommations s'est très nettement fait sentir au cours du premier semestre 1986 puisque les tonnages importés des pays tiers sont en réduction de près de 50%.

L'incitation des producteurs antillais à produire pendant les périodes de fortes demandes permet une meilleure adaptation de l'offre et régularise le marché.

De plus, des mesures d'accompagnement ont été prises. C'est ainsi que la restructuration d'exploitation tant en Martinique qu'en Guadeloupe a été décidée et bénéficie de subventions de l'Office de développement de l'économie agricole dans les D.O.M.. De même, des aides ont été votées pour la poursuite de l'amélioration de la qualité et de la maîtrise de la prévision de récolte.

Enfin, pour permettre aux départements antillais de remplir leur quota, une aide à l'exportation a été accordée en 1985 aux producteurs lors de l'impossibilité temporaire d'écoulement sur le marché métropolitain. Son principe a été maintenu pour 1986.

B. L'ELEVAGE

1) La production

La politique de diversification agricole menée dans les D.O.M. a toujours orientée prioritairement sur le développement de l'élevage. En effet, dans le déficit de la balance commerciale, il constitue un poste très important puisqu'il dépasse, depuis quelques années, un demi-milliard de francs. La viande bovine représente près de la moitié de ces importations.

Mais il convient de noter qu'un développement relativement satisfaisant de la production de viande porcine et de lait a été observé dans l'ensemble des D.O.M., il n'en est pas de même de la viande bovine et des volailles, activités pour lesquelles le taux d'approvisionnement demeure notablement insuffisant.

PRODUCTION (en milliers de tonnes)

| | Bovins | | Porcins | | Ovins-Caprin | | Volailles | | Lait (en hl x 1000) | |
|-----------------|--------|------|---------|------|--------------|------|-----------|------|------------------------|------|
| | 1982 | 1985 | 1982 | 1985 | 1982 | 1985 | 1982 | 1985 | 1982 | 1985 |
| Guadeloupe..... | 3,7 | 4,0 | 2,5 | 2,9 | 0,3 | 0,4 | 0,7 | 0,8 | 13,0 | 14,0 |
| Martinique..... | 2,9 | 3,1 | 1,6 | 1,8 | 0,6 | 0,6 | 1,8 | 1,4 | 45,5 | 48,0 |
| Guyane..... | 0,2 | 0,3 | 0,9 | 1,2 | - | - | 0,3 | 0,5 | 4,7 | 5,0 |
| Réunion..... | 1,0 | 1,2 | 6,7 | 5,4 | - | - | 3,8 | 3,4 | 35,6 | 38,1 |

IMPORTANCE RELATIVE DE LA PRODUCTION DE VIANDE

| | % auto-approvisionnement | | | | Volailles |
|-----------------|--------------------------------------|--------|---------|--------------|-----------|
| | Production animale en % de P.A.F. | Bovins | Porcins | Ovins-Caprin | |
| Guadeloupe..... | 24 | 49 | 49 | 25 | 15 |
| Martinique..... | 23 | 45 | 45 | 35 | 16 |
| Guyane..... | 35 | 16 | 51 | - | 15 |
| Réunion..... | 26 | 30 | 57 | - | 48 |

2) La politique de l'élevage dans les D.O.M.

Les pouvoirs publics entendent poursuivre leurs efforts en privilégiant les actions suivantes :

a) *L'organisation des producteurs*

Dans les D.O.M., la structuration de la profession a fait de larges progrès et l'action des coopératives de producteurs, dans chaque filière, s'accroît avec le nombre d'adhérents augmente. Ces structures reçoivent préférentiellement les aides consenties par l'Etat en faveur de l'élevage.

Les organismes interprofessionnels regroupant producteurs, importateurs et bouchers deviennent peu à peu opérationnels notamment à la Réunion et en Martinique. Ainsi les cotisations perçues sur les viandes importées viennent-elles en complément des subventions de l'Etat pour le financement d'opérations spécifiques en faveur du développement de l'élevage.

b) *La modernisation des équipements*

Les efforts réalisés par la production – en particulier en ce qui concerne l'identification des animaux et l'amélioration des carcasses – doivent être valorisées au mieux par les abattoirs.

Les conditions d'abattage et de gestion de ces abattoirs s'améliorent.

La valorisation du cinquième quartier, jusqu'à maintenant non assurée, devrait permettre la couverture du coût d'abattage.

c) *Les aliments du bétail*

La mise en valeur des pâturages existants (Hauts de la Réunion, Guyane) doit se poursuivre de même que l'expérimentation sur l'implantation de plantes fourragères dont certains résultats sont déjà prometteurs.

Mais le coût croissant de ce dernier poste justifie parallèlement l'intensification des efforts sur :

- la valorisation des sous-produits locaux,
- la production locale des matières premières : manioc, soja, maïs,
- et la diminution du coût des composants importés par la réalisation d'équipements portuaires et de silos, notamment en Réunion.

d) Les actions de développement agricole

Dans les départements d'outre-mer, les plans de développement de l'élevage bovin, porcin ont reçu en 1985 des concours de l'Office de développement de l'économie agricole à hauteur de 20 millions de francs.

D'une manière générale, l'accent est mis sur la transformation ainsi que sur l'amélioration de la commercialisation en liaison avec une amélioration de la qualité des produits offerts.

3) L'évolution des autres cultures

a) l'ananas

La Martinique reste le seul département producteur de conserves d'ananas. Néanmoins, la production d'ananas frais y est présente également ainsi qu'en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion.

Mais en ce qui concerne l'ananas frais, le marché métropolitain reste toujours approvisionné à plus de 90 % par la Côte d'Ivoire.

Importations d'ananas frais en Métropole (en tonnes)

| | 1983 | 1984 | 1985 |
|-----------------|--------|--------|--------|
| TOTAL | 32.393 | 48.631 | 64.793 |
| dont Martinique | 919 | 793 | 389 |
| Côte d'Ivoire | 28.608 | 43.728 | 59.733 |

La régression des ventes martiniquaises constatée en 1985 s'est confirmée début 1986.

Néanmoins l'essentiel de la production situé en Martinique demeure destinée à la transformation et plus particulièrement à la conserverie qui a traité 20.000 tonnes en 1983, 23.000 en 1984 et 25.000 en 1986.

La production d'ananas de conserve qui avait stagné de 1981 à 1983 s'est accrue de 15 % en 1984 :

**Production de conserve d'ananas en Martinique
(en milliers de tonnes)**

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|--|------|------|------|------|
| Production de fruits pour la conserverie | 21,7 | 20,0 | 22,9 | 24,9 |
| Tonnage de conserves fabriquées. | 12,3 | 11,3 | 13,0 | 14,1 |
| Exportation..... | 8,1 | 11,0 | 8,2 | 12,0 |

La campagne 1985 a été caractérisée par une belle qualité de fruits, et par de bons rendements industriels.

L'ananas de conserve bénéficie d'une aide communautaire comme un certain nombre de fruits métropolitains destinés à la transformations :

| | 1982/1983 | 1983/1984 | 1984/1985 | 1986/1987 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Prix minimal garanti aux producteurs | | | | |
| en écu/100 kg | 26,34 | 28,05 | 29,88 | 31,64 |
| en Francs/100 kg | 163,2 | 182,18 | 205,3 | 224,6 |
| % évolution | + 14,7 % | + 11,6 % | + 12,7 % | + 1,4 % |
| Aide | | | | |
| en écu/100 kg | 53,67 | 52,46 | 49,51 | 62,505 |
| en Francs/100 kg | 332,5 | 340,1 | 340,1 | 443,7 |

Après avoir subi la concurrence de la Côte d'Ivoire, la production martiniquaise d'ananas a repris à la suite de la chute brutale de la production de ce pays mais également grâce à l'aide apportée par la Communauté européenne.

Toutefois, cette production reste fragile en raison du coût d'exploitation de cette culture et de la concurrence des pays tiers (Côte d'Ivoire et Thaïlande).

C'est ainsi que la dégradation des cours observée depuis plusieurs mois est préoccupante. Une des deux entreprises a dû déposer son bilan et la seconde est en situation critique.

La Communauté européenne a accepté de revaloriser l'aide de près de 25 % pour la campagne 1986/87. Parallèlement l'Etat et les collectivités territoriales ont décidé d'intervenir pour soutenir la filière et l'aider à se restructurer. L'office de développement de l'Economie agricole des DOM a, pour sa part affecté un crédit de 2 millions de francs pour des actions promotionnelles.

b) le tabac

La culture de tabac se développe à la Réunion, notamment dans les Hauts de l'Ouest où l'on assiste à une reconversion de la part des planteurs de géranium.

Les incertitudes qui pèsent sur le marché des huiles essentielles favorisent cette tendance, qui se trouve confortée par la garantie d'un revenu brut à l'hectare, satisfaisant, grâce aux primes FEOGA et l'absence de difficultés de commercialisation du tabac.

Le tableau suivant fait le point de la production au cours de ces dernières années :

| | 1982 | 1983 | 1984/85 | 1985/86 |
|----------------------------------|-------|-------|---------|---------|
| Production (T) | 233 | 186 | 192 | 236 |
| Planteurs | 344 | 341 | 345 | 401 |
| Superficie (ha) | 127 | 110 | 123 | 168 |
| Prix moyen payé au planteur F/kg | 16,10 | 17,80 | 19,00 | - |

Le deuxième plan de développement de la culture de tabac brun agréé en 1984 pour une période de cinq ans se poursuit.

Pour la campagne 1985/86 la superficie est en très nette augmentation (+ 37 %) mais les rendements ont été très médiocres (1,4 tonnes/hectare) notamment en raison de la sécheresse, avec une qualité peu satisfaisante.

Les possibilités d'écoulement sont loin d'être saturées. La production entièrement achetée par la SEITA et sa filiale réunionnaise, la SITAR, pourrait augmenter jusqu'à 500 tonnes, limite actuelle de la capacité de stockage et de fermentation de la coopérative.

Le nouveau programme décidé avec l'accord des planteurs pour atteindre cet objectif, prévoit un encadrement technique accru ainsi que la construction de séchoirs.

En ce qui concerne le tabac blond, seule une phase de recherche est prévue actuellement.

c) les huiles essentielles : essence de géranium et de vétiver

Le secteur des huiles essentielles pour le département de la Réunion représente la deuxième exportation après le sucre. Ces cultures qui occupent 2.600 ha pour le géranium et 140 ha pour le vétiver sont le fait de petites ou moyennes exploitations situées en altitude et disposant très difficilement d'alternative de reconversion.

Ces essences sont vendues sur un marché mondial où elles subissent la double concurrence de la production des pays à bas salaires et des produits de synthèse.

● l'essence de géranium

Les données chiffrées suivantes retracent l'évolution de cette production :

| Année | Production | Nombre de livreurs | Prix payé à la production | Exportations | Stocks |
|-------|------------|--------------------|---------------------------|--------------|--------|
| 1982 | 34,2 T | 2 250 | 385 | 52 T | 25 |
| 1983 | 31,8 T | 2 250 | 462 | 47 T | 9 |
| 1984 | 32,1 T | 2 270 | 510 | 36 T | 3 |
| 1985 | 22,7 T | 2 230 | 560 | 24 T | 2,7 T |

La forte régression de cette culture qui s'était confirmée en 1983 s'est stabilisée en 1984. Sans des problèmes phytopathologiques, le gain de production aurait dû être sensible.

De plus, la sécheresse de 1985 a empêché un redressement durable et les quantités récoltées sont en réduction de 30 %.

Les ventes, en diminution, correspondent à la production de l'année et les stocks sont actuellement faibles (2,7 T).

Par ailleurs, compte tenu de la forte revalorisation du prix en 1984 (+ 25 %), la valeur globale est passée à 16 MF en 1984 (soit + 9 %).

● L'essence de vétiver

La régression de la culture de vétiver observée depuis 1982 s'est stabilisée.

En 1985, la superficie cultivée était estimée à 130 ha (contre 190 en 1983 et 238 en 1982).

L'évolution de la production et de l'exportation depuis cinq ans ont été les suivantes :

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|-------------------|------|------|------|------|------|
| Production | 21,4 | 15,6 | 18,8 | 16,7 | 12,8 |
| Exportation | 16,5 | 17,2 | 17 | 20,3 | 13,5 |

A l'exportation, la situation du marché international n'est pas favorable à l'écoulement de la production réunionnaise du fait de la concurrence de pays à bas salaires (Haïti) et des produits de synthèse.

Une aide à la coopérative des producteurs est apportée pour lui permettre de supporter la charge financière du stock devenu structurel.

d) les autres productions de diversification

● l'avocat (Martinique)

La surface plantée en avocatiers ne correspond pas aux objectifs de 1979.

Mais les difficultés de commercialisation ont entraîné soit des arrachages, soit un manque d'entretien des vergers.

La période de commercialisation de la Martinique s'étend de Juillet à Octobre. Les cours ont été bas en raison de la concurrence avec l'Afrique du Sud en début de campagne, puis avec l'arrivée, enfin de campagne, des avocats israéliens et espagnols sur le marché français.

Pourtant le marché métropolitain s'est accru fortement en 1985 passant de 50.800 T à 56.800 T alors que les exportations de Martinique sont en diminution (3.830 contre 4.160 en 1984).

● l'aubergine aux Antilles

Le Comité économique agricole, maraîcher, fruitier et horticole des Antilles (COMECO) suit le processus de commercialisation des aubergines et fixe, à titre indicatif uniquement, des objectifs de production. Le COMECO gère une caisse de péréquation et représente les planteurs auprès des pouvoirs publics.

Les prévisions optimistes de la profession en 1984 (6.000 T) n'ont pu être atteintes puisque la production n'a dépassé que faiblement 4.000 T en Guadeloupe. Les problèmes variétaux et phytosanitaires non résolus en Martinique n'ont pas permis à ce département d'exporter en 1984.

Les surfaces cultivées, approchant 160 ha en Guadeloupe et 15 ha en Martinique, laissent espérer une prévision de production pour 1985/86 de 7.500 tonnes.

| | 1981/82 | 1982/83 | 1983/84 | 1984/85 | 1985/86 | |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Guadeloupe. . . | 3 900 | 3 241 | 3 988 | 4 975 | 5 500 | 1 500 |
| Martinique . . . | 375 | 279 | - | 147 | 500 | 50 |
| TOTAL | 4 282 | 3 520 | 3 988 | 5 122 | 6 000 | 1 550 |

● les limes

Dans le cadre d'un programme de diversification de l'agriculture dans les Départements d'Outre-Mer, le développement des cultures fruitières, en particulier, des limes, fait l'objet d'encouragement et de soutien de la part des pouvoirs publics.

L'état d'avancement du programme de plantation est résumé dans le tableau ci-dessous :

| | Objectifs | Réalisations |
|-------------------|-----------------|-----------------|
| Martinique..... | 950 ha | 700 ha |
| Guadeloupe..... | 500 ha | 200 ha |
| Guyane..... | 550 ha | 370 ha |
| TOTAL..... | 2 000 ha | 1 270 ha |

La Martinique, avec 70 % de réalisation de ses objectifs, représente actuellement un potentiel de production de près de 2.000 T.

Les mauvaises conditions atmosphériques rencontrées au début de l'année 1985 sont à l'origine d'une réduction des ventes :

| | |
|------------|---------|
| 1985 | 1.252 T |
| 1984 | 1.547 T |
| 1983 | 1.043 T |
| 1982 | 505 T |

Le premier semestre 1986 a été favorable et la croissance des exportations devraient être significatives.

C. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

L'agriculture et les industries agro-alimentaires constituent un élément essentiel de l'activité des départements d'outre-mer. Des efforts budgétaires importants ont été consentis dans ce domaine et le seront à l'avenir. Néanmoins, votre commission souhaite présenter plusieurs observations sur l'orientation donnée à ces efforts.

1. Les départements d'outre-mer n'ont pas bénéficié de la modernisation de l'agriculture – que notre pays a connu depuis quarante ans – au même rythme que la métropole. C'est dire qu'en amont comme en aval de la production, d'importantes mesures sont à prendre.

En amont, il faut aussi bien amplifier l'effort d'aménagement hydraulique, encourager la politique de restructuration foncière que mettre en place une véritable politique de formation, dont l'implantation et le niveau sont actuellement insuffisants.

En aval de la production, les pouvoirs publics doivent favoriser, en coopération avec les organisations professionnelles, toutes les initiatives tendant à améliorer l'organisation de la commercialisation à l'échelon local et à l'exportation. Cela suppose de développer un soutien à toutes les entreprises de valorisation agricole et agro-alimentaire, mais également de rechercher par une politique contractuelle entre l'Etat, les collectivités locales et les associations de producteurs le meilleur moyen d'organiser les transports des productions d'outre-mer.

2. La politique de diversification des cultures entreprise depuis plusieurs années -sans être un total échec- se heurte à quelques problèmes. Il est à craindre que le développement des accords avec les pays de l'A.C.P. et les conséquences de l'entrée dans la Communauté de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce n'amplifient ces difficultés.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur le point de savoir s'il ne convient pas de réorienter cette politique. Sur ce point, trois évidences semblent s'imposer :

a) Le soutien aux productions traditionnelles, qui constitue l'épine dorsale de l'agriculture outre-mer, doit être maintenu et dans certains cas, amplifié dans le cadre communautaire ;

b) La recherche d'une auto-suffisance alimentaire des D.O.M. doit être poursuivie, notamment sur deux points : les viandes, et surtout la viande bovine, secteur dans lequel la production reste encore particulièrement faible, puisque le pourcentage d'auto-approvisionnement en viande bovine n'est que de 49% en Guadeloupe, de 45% en Martinique, de 30% à la Réunion et de 16% en Guyane. Une solution alternative serait possible en développant les approvisionnements locaux sur les porcins, dans la mesure où l'auto-approvisionnement s'améliore dans tous les D.O.M. et où la valorisation des sous-produits locaux, comme aliment du bétail, est très envisageable.

De même, la recherche d'un meilleur approvisionnement local en produits laitiers est une nécessité économique.

c) Enfin, la politique de diversification des cultures pourrait être orientée par la recherche de productions « à contre courant » qui permettent d'alimenter les grands marchés mondiaux en fonction des cycles climatiques des pays concurrents. Le succès de l'avocat de Martinique et les potentialités de cette culture à la Réunion offrent un exemple de ce qui pourrait être entrepris dans ce domaine.

CHAPITRE III :

LE TOURISME

A. LE BILAN DU TOURISME DANS LES D.O.M. EN 1985-1986

1) Les Antilles

Dès 1984 on a observé en Guadeloupe un recul très sensible de la fréquentation, qui s'est poursuivi depuis lors (- 16 % en 1985). Dans le même temps, la Martinique - où la place du tourisme était moins grande dans l'économie qu'en Guadeloupe - connaissait au contraire une légère progression du nombre des touristes (+ 3,5 % en 1985). La situation politique interne de ces deux départements explique en grande partie ces évolutions divergentes.

Dans les deux départements, on a constaté en 1984/85 un recul de la fréquentation des hôtels par les Français, ce mouvement étant toutefois plus important en Guadeloupe (- 35 % de 1983 à 1985) qu'en Martinique (- 13 % dans le même temps). En revanche, il y a eu une progression de la fréquentation de la part des Nord-Américains, plus forte en Martinique (+ 44,4 % de 1983 à 1985) qu'en Guadeloupe (+ 24,0 % dans le même temps), ce qui explique la poursuite du mouvement de hausse de la fréquentation hôtelière en Martinique.

Mais la récente saison touristique (mi-décembre 1985 à mi-avril 1986) a été marquée par un recul très net de la fréquentation des Antilles par les touristes; en Guadeloupe le coefficient de remplissage des chambres a diminué de 10 points entre la saison d'hiver 1984-1985 et la saison 1985-1986, passant de 90,3 % à 80,1 %. Or les 4 mois concernés sont ceux qui doivent permettre aux entreprises hôtelières d'équilibrer leurs comptes annuels, du fait du caractère saisonnier de l'activité touristique aux Antilles. Ce mouvement s'est conjugué avec la baisse du cours du dollar par rapport au franc, ce qui a provoqué une diminution de la fréquentation des Antilles françaises par les Nord- Américains.

En outre, il résulte des pertes de chiffre d'affaires importantes pour les hôtels, se traduisant dans certains cas par des fermetures ou des rachats par des sociétés étrangères, avec des licenciements ou des menaces sur l'emploi des salariés des hôtels.

Seuls échappent à cette crise les établissements des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy qui visent une clientèle nord-américaine très aisée attirée dans ces 2 localités par le fait qu'on y retrouve certains traits de la France des tropiques, mais dans un milieu anglophone où les transactions se font en monnaie américaine.

2) La Guyane

La fermeture, en 1985, de l'Hôtel Montabo de Cayenne a ramené la capacité hôtelière de la Guyane de quelque 700 chambres d'hôtel à la fin de 1984 à 613 à la fin de 1985 dont 290 à Cayenne et sa banlieue 201 à Kourou, 50 aux îles du Salut, 44 à Saint-Laurent.

L'absence totale de statistiques sur la fréquentation hôtelière ne permet pas de connaître le nombre de personnes françaises et étrangères ayant séjourné dans ces établissements, ni la durée de leur séjour. A partir des chiffres connus pour les années 1979-1983, on évalue la fréquentation hôtelière actuelle à 30.000 personnes/an, les hôtels de Cayenne et Kourou connaissant une affluence record à l'époque des lancements de fusées sur la base spatiale de cette dernière localité. Dans ce contexte, on estime que le tourisme est actuellement le 2e secteur économique de la Guyane au point de vue flux monétaires entrant dans le pays, après les produits de la mer et avant ceux de la forêt.

3) La Réunion

Le développement du tourisme à la Réunion est plus récent qu'aux Antilles et il a connu une progression nette jusqu'en 1983, puis bien moindre depuis lors (+ 2,6 % en 1984, + 1,3 % en 1985). Le 1er trimestre de 1986 a été jugé localement « bon » mais la rupture du contrat entre la société aérienne Point-Air et le voyageur de Suisse alémanique auquel elle était liée s'est traduit par une chute de la fréquentation au cours du 2e trimestre de 1986.

Une caractéristique de la Réunion est l'importance du tourisme de la part des habitants de l'île qui fréquentent notamment les installations de l'intérieur pendant les périodes de vacances scolaires et les fins de

semaine. D'où l'importance du secteur des gîtes ruraux, gîtes de montagne, campings et villages de vacances (ces derniers étant localisés également en partie sur le littoral, à proximité de certains lagons).

B. L'AIDE AU TOURISME DANS LES D.O.M.

1) L'aide à la promotion du tourisme dans le D.O.M.

En 1984, le ministère des D.O.M./T.O.M. a consacré 2,5 millions de francs pour la promotion touristique de l'outre-mer tandis que le secrétariat d'Etat au tourisme allouait près de 3 millions de francs à cette opération.

En 1985, la Direction de l'Industrie touristique a reconduit les crédits alloués en 1984, tandis que les moyens alloués par le ministère des D.O.M./T.O.M. se sont élevés à 2,3 millions de francs.

En effet, compte tenu de son poids prépondérant dans l'économie touristique des départements de la Guadeloupe et de la Martinique, l'effort de promotion maximale a été orienté vers le marché américain et plus particulièrement vers les Etat-Unis et le Canada, afin d'augmenter durablement le nombre des touristes de ces régions.

Il s'agit de restaurer une image de marque fortement compromise et ce dès l'époque où les taux de change auraient dû favoriser la venue de ces touristes dans les deux départements.

Des moyens supplémentaires ont été mis en place en 1986, à la demande des responsables guadeloupéens et martiniquais, en vue de relancer l'image de marque des deux départements auprès des Américains et des Européens de l'Ouest.

Cette opération 1986 mobilise un crédit promotionnel de 11,9 millions de francs dont 3,8 millions de francs de l'Etat.

2) Les aides en faveur de l'aménagement touristique

L'Etat apporte son concours financier à la réalisation d'un certain nombre d'investissements touristique dans les départements d'outre-mer par le biais du F.I.D.O.M.. Dès 1984, les crédits alloués à cet effet se sont

élevés à 11,4 millions de francs, cette somme sera accrue dans les prochains mois, notamment au profit de la Guadeloupe et de la Guyane. Elle atteindra ainsi pour les trois années un montant de l'ordre de 12,5 millions de francs à 13 millions de francs.

Les aides précitées se sont réparties comme suit entre les 4 départements concernés.

| Départements | 1984 | 1985 | 1986 (situation au 30 juin 1986) | Total sur la période 1984/86 |
|--------------|-------------|-------------|--|------------------------------------|
| GUADELOUPE | 1 000 000 F | 1 150 000 F | Aucune demande n'a été faite à ce jour | 2 150 000 F |
| MARTINIQUE | 2 050 000 F | 2 325 000 F | 1 050 000 F | 5 425 000 F |
| GUYANE..... | 50 000 F | 400 000 F | Aucune demande n'a été faite à ce jour | 450 000 F |
| REUNION.... | 500 000 F | 1 000 000 F | 1 875 000 F | 1 375 000 F |
| TOTAUX..... | 3 600 000 F | 4 875 000 F | 2 925 000 F | 11 400 000 F |

L'Etat intervient aussi en faveur du secteur touristique par l'octroi d'aides fiscales à la réalisation d'hôtels de tourisme :

- exonération de T.V.A. sur certains matériels importés pour réaliser l'investissement (Guadeloupe, sauf Saint-Martin et Saint-Barthélémy où cette taxe ne s'applique pas, Martinique et Réunion).

- exonération totale d'impôt sur les sociétés pendant les dix premières années de fonctionnement de l'hôtel et ce au profit de la société qui gère l'établissement.

- et réduction d'impôt pour les apports en fonds propres destinés aux secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. Ce régime d'aide a été modifié par la loi de finances rectificative de juillet 1986 qui a porté la réduction fiscale à 100 % et supprimé l'agrément ministériel.

CHAPITRE IV

LES PECHES ET LES CULTURE MARINES

A. LES PECHES

1) L'évolution des tonnages

La production des D.O.M. en tonnage et en valeur se caractérise par un accroissement satisfaisant.

EVOLUTION DES PRODUCTIONS EN TONNAGE ET EN VALEUR

| MARTINIQUE (poissons frais réfrigéré) | | |
|--|----------------|-------------|
| année | tonnage (T) | valeur (MF) |
| 1980 | 3 600 | 54,0 |
| 1981 | 3 200 | 57,6 |
| 1982 | 3 900 | 98,7 |
| 1983 | 3 500 | 98,0 |
| 1984 | 5 174 | 170,0 |
| 1985 | 5 000 | 175,0 |
| GUADELOUPE | | |
| 1980 | 8 220 | 147,9 |
| 1981 | 8 280 | 149,0 |
| 1982 | 8 362 | 167,2 |
| 1983 | 8 386 | 209,2 |
| 1984 | 8 500 | 255,0 |
| 1986 | 8 390 | 260,0 |
| GUYANE | | |
| 1980 | poissons | |
| | queue/crevette | |
| 1981 | p. | 1 123 |
| | cr. | 3 000 |
| 1982 | p. | 1 100 |
| | cr. | 3 345 |
| 1983 | p. | 1 652 |
| | cr. | 3 221 |
| 1984 | p. | 2 077 |
| | cr. | 2 950 |
| 1985 | p. | 2 092 |
| | cr. | 2 060 |
| 1985 | p. | 2 337 |
| | cr. | 1 983 |
| RÉUNION | | |
| 1980 | 1 563 | 29,9 |
| 1981 | 3 020 | 40,1 |
| 1982 | 2 791 | 52,1 |
| 1983 | 2 446 | 57,5 |
| 1984 | 2 143 | 63,6 |
| 1985 | 2 180 | 65,2 |
| SAINT PIERRE ET MIQUELON | | |
| 1980 | 7 895 | 7,8 |
| 1981 | 9 390 | 10,3 |
| 1982 | 8 711 | 10,8 |
| 1983 | 9 600 | 50,0 |
| 1984 | 13 000 | 70,0 |
| 1985 | 16 000 | 86,0 |

2) L'action en faveur de la pêche

Longtemps caractérisée par une diminution des effectifs de la profession, par un archaïsme des techniques accompagné d'une sur-exploitation des fonds côtiers et par une faible productivité, la pêche d'outre-mer a enregistré une stagnation des productions locales et une augmentation des importations.

Aussi, les pouvoirs publics se sont-ils efforcés de revaloriser ce secteur, par de nombreuses actions :

- augmentation de l'effort de recherche dans les domaines de l'évaluation des stocks des méthodes de pêche et de la gestion.

- modernisation des flotilles de pêche artisanale, construction de nouvelles unités diésélisées.

- création de nouveaux circuits de commercialisation au plan local et en parallèle à l'équipement des navires en moyens de conservation.

- et amélioration de la formation professionnelle (service militaire adapté, écoles d'apprentissage maritime).

Ces actions ont été conduites dans le cadre de programmes régionaux coordonnés, et inscrites dans les différents contrats de plan conclus entre l'Etat et les régions. Pour les départements français d'Outre-Mer, un programme coordonné de développement des pêches et des cultures marines a été rédigé, en concertation étroite avec les régions et présenté en début 1986 aux instances de la C.E.E. susceptibles d'intervenir dans le financement des investissements.

La répartition des compétences entre l'Etat et les régions fait que désormais l'Etat intervient essentiellement dans le domaine de la pêche industrielle et les régions dans le développement de la pêche artisanale.

Parmi les principales actions réalisées ou engagées au cours des années 1985-1986 on peut citer :

- le renforcement de la pêche industrielle à Saint-Pierre et Miquelon : un nouveau chalutier de pêche fraîche, création ou modernisation de deux unités de transformation,

- la francisation de la flotille crevette de Guyane par réalisation de 13 nouvelles unités de pêche et affrètement sous pavillon français d'une quinzaine de nouvelles unités.

- l'extension aux départements d'Outre-mer du Crédit maritime mutuel et du F.I.O.M.

- et l'élaboration, dans le cadre communautaire, du programme coordonné de développement des pêches et des cultures marines.

Pour 1987, la politique des pêches concerne :

- la poursuite de la francisation de la flotte crevetteière en Guyane, avec la mise en chantier de 6 ou 7 nouvelles unités, et la francisation par affrètement de navires étrangers actuellement sur zone.

- et le développement de la pêche industrielle à Saint-Pierre et Miquelon avec la mise en chantier, fin 1986, début 1987 de trois nouvelles unités : 2 chalutiers de pêche fraîche et un chalutier-usine-congélateur.

B. L'AQUACULTURE

L'année 1986 marque, pour l'aquaculture outre-mer, une étape particulièrement importante avec la réalisation de projets de fermes d'élevage de grandes dimensions, permettant ainsi à cette production de passer en phase industrielle.

Cette étape est rendue possible par les premiers résultats obtenus dans les projets pilotes menés au cours des deux dernières années.

Le développement actuel des structures de production s'appuie sur un renforcement des structures de recherche réalisé les années précédentes, avec, notamment le regroupement des équipes scientifiques des différents organismes concernés au sein du pôle de recherche caraïbe (I.F.R.E.M.E.R., O.R.S.T.O.M., I.N.R.A.).

Par produits, les principales actions engagées ont été les suivantes.

a) Les crustacés

En Martinique une écloserie fonctionne depuis 1983 et produit 10 millions de post-larves par an, ce qui est suffisant pour les besoins à moyen terme. En 1983, 25 hectares de bassins ont produit 30 tonnes de chevrettes, en 1984, 28 hectares ont produit 40 tonnes, en 1985 43 hectares étaient réalisés pour une production de l'ordre de 50 tonnes. En 1986, la production attendue devrait atteindre 80 tonnes.

En Guadeloupe, 25 hectares étaient en production en 1985 et une quinzaine d'hectares devraient être mis en production en 1986. Une éclosérie a été mise en service en 1985 afin de remplacer l'éclosérie provisoire existante. Cette éclosérie a une capacité de production de 15 millions de post-larves par an.

En Guyane : l'éclosérie a vu sa capacité de production doubler en 1985, passant à 20 millions de post-larves par an. En 1985, la production de post-larves a atteint 6,5 millions d'unités contre 4,8 en 1984. La production de chevrettes a été de 16,5 tonnes sur 47 hectares de bassins en 1985 contre 2,5 tonnes en 1984 sur 22 hectares de bassins.

Deux projets de grande dimension sont en cours ; le premier en cours de réalisation porte sur 100 hectares (avec un financement de 9,5 millions de francs du F.E.O.G.A.) (projet SAOR).

Le second projet (Polder Marie-Anne) sur capitaux néerlandais porte sur 120 hectares et est en cours d'instruction.

b) Les mollusques

L'ostréiculture en Guyane est encore limitée et connaît de nombreux problèmes du fait de l'envasement cyclique des parcs. Un programme de recherche mené par l'I.F.R.E.M.E.R. doit être lancé fin 1986 pour étudier des possibilités de développement.

c) Les poissons

L'expérience menée sur les salmonidés depuis plusieurs années à Saint-Pierre et Miquelon a permis de mettre au point deux filières de production, de saumons et de truites. L'analyse de la rentabilité économique de ces filières en 1985-1986, conduit, pour le moment à limiter le développement à la seule satisfaction du marché local, en raison de la trop petite taille des saumons de souche locale, qui ne permet pas d'obtenir des animaux assez grands pour les transformer en filets fumés. La constitution d'un nouveau stock de géniteurs d'une souche importée de plus grande taille prendra plusieurs années. La station de Miquelon s'oriente, pour les prochaines années vers une activité de fourniture d'oeufs de saumons à la demande du Conseil supérieur de la pêche en vue d'opérations de repeuplement de rivières métropolitaines. Les structures administratives et techniques de la station doivent être modifiées en conséquence.

Par ailleurs, les essais conduits depuis trois ans en Martinique sur l'élevage du bar de Méditerranée en eaux tropicales se heurtent encore à de nombreux problèmes.

CHAPITRE V : L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

Quoique ancienne -puisqu'elles datent de 1982, les statistiques figurant dans l'avis du Conseil économique et social sur le projet de loi de programme relatif au développement des D.O.M., éclairent la faiblesse de l'industrie dans les départements.

En 1982, les secteurs primaire et secondaire ne représenterent que 18 % de la valeur ajoutée totale de la Guadeloupe, 15 % de celle de la Martinique, 16,2 % de celle de la Guyane et 23,6 % de celle de la Réunion. Compte tenu de l'importance de l'agriculture et de la pêche dans ces zones, la part dégagée par l'industrie et l'artisanat industrielle est d'autant plus faible.

Le constat est confirmé par l'importance des taux de chômage et par l'extrême faiblesse des taux de couverture des D.O.M. :

| Taux de couverture en % | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|
| Martinique | 23 | 21 | 16 | 23 | 24 |
| Guadeloupe | 14 | 13 | 12 | 14 | 12 |
| Guyane | 14 | 13 | 14 | 15 | 14 |
| Réunion..... | 13 | 13 | 10 | 10 | 12 |
| S.P.M. | 50 | 34 | 24 | 30 | 41 |

Dans l'attente, des dispositions incitatrices contenues dans le projet de loi de développement des D.O.M., les pouvoirs publics ont mis en oeuvre une politique classique d'aide à l'industrie et à l'artisanat que se traduit, pour l'essentiel, par l'octroi de déduction fiscale et l'attribution de primes.

A. LE SOUTIEN A L'INDUSTRIE

L'Etat alloue une prime d'équipement aux entreprises qui créent ou développent dans les secteurs de l'industrie, de la pêche, de l'aquaculture, des énergies nouvelles renouvelables, de l'horticulture, des activités de loisirs liés au tourisme, du conditionnement des produits agricoles ou de la pêche d'origine locale, un nouvel établissement.

Dans ces secteurs et dans le secteur de l'hôtellerie, l'Etat attribue dans les mêmes conditions une prime d'emploi.

Globalement, aussi bien les montants de primes versées que les montants d'investissements réalisés ont sensiblement augmenté entre 1981 et 1985. A titre de référence, la moyenne sur les années 1976 à 1980 a été de 27 MF/an de primes versées et de 150 MF/an d'investissements réalisés.

Entre 1981 et 1985 le montant des primes d'équipement accordées et des investissements primés ont évolué de la façon suivante :

| 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 |
|------|----------|------|------|------|
| 20,4 | 49,1 (1) | 21,0 | 25,2 | 32,8 |

(1) chiffre anormalement élevé. Il s'agit du report sur 1982 de projets importants en Guyane qui ne pouvaient être financés en 1981.

CARACTÉRISTIQUES DES PRIMÉS

PRIMES D'ÉQUIPEMENT (par année)

TABLEAU I

| | Investissements 1 000 F | Primes accordées 1 000 F | Emplois créés | Primes en % de l'invest. | Investissement par emploi (1) créé (francs) | Prime par emploi créé (francs) |
|------------------|----------------------------|--------------------------------|------------------|-----------------------------|---|-----------------------------------|
| 1981 | | | | | | |
| Guadeloupe | 37.052 | 6.311 | 121 | 17 | 306.200 | 52.150 |
| Guyane | 9.087 | 2.472 | 38 | 27 | 239.130 | 65.050 |
| Martinique | 19.258 | 5.442 | 73 | 28 | 263.800 | 74.550 |
| Réunion | 27.879 | 6.185 | 149 | 22 | 187.100 | 41.510 |
| | <u>93.276</u> | <u>20.410</u> | <u>381</u> | <u>22</u> | <u>244.820</u> | <u>53.570</u> |
| 1982 | | | | | | |
| Guadeloupe | 28.360 | 4.542 | 93 | 16 | 305.160 | 48.838 |
| Guyane | 66.963 | 21.953 | 241 | 33 | 277.850 | 91.090 |
| Martinique | 41.873 | 4.663 | 87 | 11 | 481.300 | 53.600 |
| Réunion | 75.774 | 17.950 | 243 | 24 | 311.830 | 73.870 |
| | <u>212.990</u> | <u>49.108</u> | <u>564</u> | <u>23</u> | <u>320.770</u> | <u>73.960</u> |
| 1983 | | | | | | |
| Guadeloupe | 9.684 | 1.545 | 35 | 16 | 276.685 | 44.140 |
| Guyane | 9.399 | 2.499 | 34 | 27 | 276.440 | 73.500 |
| Martinique | 44.796 | 8.071 | 192 | 18 | 233.310 | 42.040 |
| Réunion | 19.672 | 3.260 | 61 | 17 | 322.490 | 53.440 |
| St P. & Miquelon | 47.775 | 5.601 | 71 | 12 | 672.890 | 78.890 |
| | <u>131.326</u> | <u>20.976</u> | <u>393</u> | <u>16</u> | <u>334.160</u> | <u>53.375</u> |
| 1984 | | | | | | |
| Guadeloupe | 22.001 | 4.565 | 91 | 21 | 211.770 | 50.165 |
| Guyane | 57.159 | 12.044 | 162 | 21 | 352.830 | 74.345 |
| Martinique | 15.805 | 2.190 | 43 | 14 | 367.560 | 50.930 |
| Réunion | 31.085 | 5.246 | 116 | 17 | 267.975 | 45.225 |
| St P & Miquelon | 3.981 | 1.190 | 22 | 30 | 181.731 | 54.090 |
| | <u>130.031</u> | <u>25.235</u> | <u>434</u> | <u>19</u> | <u>299.610</u> | <u>58.145</u> |
| 1985 | | | | | | |
| Guadeloupe | 59.400 | 3.970 | 71 | 7 | 837.000 | 55.900 |
| Guyane | 96.000 | 13.200 | 138 | 14 | 696.000 | 95.700 |
| Martinique | 65.800 | 6.490 | 183 | 10 | 360.000 | 35.500 |
| Réunion | 16.500 | 3.030 | 66 | 18 | 250.000 | 45.900 |
| St P & Miquelon | 21.600 | 6.070 | 74 | 28 | 292.000 | 82.000 |
| | <u>259.300</u> | <u>32.760</u> | <u>532</u> | <u>13</u> | <u>487.000</u> | <u>61.600</u> |

(1) Chiffres arrondis

L'évolution des primes d'emplois depuis cinq ans est donnée par le tableau ci-après :

TABLEAU II

| PRIMES D'EMPLOI (par année) | Investissements 1 000 F | Primes accordées 1 000 F | Emplois créés |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------|
| 1981 | | | |
| Guadeloupe | 20.505 | 1.623 | 61 |
| Guyane | 54.603 | 2.660 | 63 |
| Martinique | 39.318 | 3.908 | 116 |
| Réunion | <u>27.455</u> | <u>7.554</u> | <u>184</u> |
| | 141.881 | 15.745 | 422 |
| 1982 | | | |
| Guadeloupe | 7.502 | 1.710 | 41 |
| Guyane | 32.655 | 2.931 | 128 |
| Martinique | 23.354 | 3.110 | 91 |
| Réunion | <u>19.363</u> | <u>3.481</u> | <u>98</u> |
| | 82.874 | 11.232 | 358 |
| 1983 | | | |
| Guadeloupe | 47.452 | 4.951 | 157 |
| Guyane | 88.740 | 6.691 | 149 |
| Martinique | 13.609 | 1.999 | 46 |
| Réunion | 14.421 | 8.213 | 203 |
| St P. & Miquelon | <u>1.530</u> | <u>439</u> | <u>9</u> |
| | 165.752 | 22.293 | 564 |
| 1984 | | | |
| Guadeloupe | 2.371 | 449 | 23 |
| Guyane | 12.975 | 1.771 | 49 |
| Martinique | 7.049 | 2.353 | 59 |
| Réunion | <u>37.676</u> | <u>5.121</u> | <u>137</u> |
| | 60.071 | 9.694 | 268 |
| 1985 | | | |
| Guadeloupe | 54.700 | 5.150 | 134 |
| Guyane | 23.800 | 8.300 | 222 |
| Martinique | 16.100 | 3.560 | 85 |
| Réunion | 45.100 | 12.000 | 243 |
| | <u>139.700</u> | <u>29.010</u> | <u>684</u> |

Votre commission observe qu'en dépit de l'importance de ces aides et du montant des subventions par emploi aidé, le bilan de celles-ci reste décevant en termes d'emploi.

B. LE SOUTIEN A L'ARTISANAT

L'artisanat des départements, territoires et collectivités territoriales de l'outre-mer concerne environ 25.000 entreprises, soit autant de chefs d'entreprises, et près de 75.000 emplois salariés, auxquels il faut ajouter 5.000 jeunes en apprentissage. Si l'on y ajoute les auxiliaires familiaux, on obtient 120.000 actifs dans le secteur artisanal, faisant vivre plus de 250.000 personnes.

C'est donc un secteur dont le poids économique et social est très important. En matière d'aides publiques de l'Etat, le dispositif actuel comporte, comme pour le secteur industriel, deux aides financières, à savoir la prime d'équipement et la prime d'emploi qui sont susceptibles d'être accordées aux entreprises artisanales du secteur productif (à l'exclusion des entreprises de services), dès lors qu'elles créent au moins 5 emplois.

De plus, en outre, en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, les entreprises peuvent bénéficier de l'exonération de T.V.A. sur certains matériaux et matériels qu'elles importent.

Parallèlement à ces aides de l'Etat, les collectivités locales apportent des aides aux entreprises du secteur artisanal productif.

En Guadeloupe, Martinique, Guyane et à la Réunion, le Conseil régional peut allouer des aides à la création d'entreprises et des aides à la création d'emplois. Il peut également adapter les taux d'octroi de mer en fonction des impératifs de développement des entreprises locales.

En outre, l'Etat bonifie certains prêts qui sont accordés aux entreprises du secteur artisanal qui peuvent couvrir jusqu'ici 80 % des dépenses d'investissement. Ces prêts peuvent être accordés par tous les établissements financiers locaux, mais il s'avère que la plupart des prêts en cause sont distribués par les filiales de la SOCREDOM ou de la Caisse centrale de Coopération économique.

Les filiales de la SOCREDOM ont accordé ainsi en 1984 des prêts à l'artisanat pour un montant de 59.700.000 F et en 1985 pour 71.982.000 F selon la répartition suivante (en francs) :

| Années | Guadeloupe (SODEGA) | Martinique (SODEMA) | Guyane (SOFIDEG) | Réunion (SOFIDER) | TOTAL |
|---------------|------------------------|------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| 1984 | 20 500 000 | 20 800 000 | 8 500 000 | 9 900 000 | 59 700 000 |
| 1985 | 31 418 000 | 22 126 000 | 6 872 000 | 11 567 000 | 71 982 000 |
| Totaux | 51 918 000 | 42 926 000 | 15 371 000 | 21 467 000 | 131 682 000 |

Le dispositif des prêts bonifiés doit être reconduit en 1987.

Outre ces aides aux entreprises, les pouvoirs publics subventionnent un certain nombre d'actions en faveur du secteur artisanal, et ce par le biais des contrats de plan.

Les cinq contrats de plan des D.O.M. et Saint-Pierre et Miquelon prévoient ainsi une aide de l'Etat au secteur artisanal égale à 20.399.000 francs au titre du 9ème Plan (dont 9.559.000 francs du F.I.D.O.M.).

Il convient encore d'ajouter les aides qui sont allouées pour la réalisation d'ateliers relais, industriels ou artisanaux en Guadeloupe, Guyane et Réunion. Au titre des trois années 1984-1986, il a été accordé à ce titre par le F.I.D.O.M. 1.144.000 francs pour la Guadeloupe, 890.000 francs pour la Guyane et 500.000 francs pour la Réunion; ces opérations sont cofinancées par les collectivités territoriales.

Il est enfin envisagé d'intégrer deux opérations dans les contrats de Plan passés avec la Guadeloupe et la Martinique, à savoir :

- la création d'un deuxième centre de formation d'apprentis à Saint-Claude (Guadeloupe), ce qui représente un coût de 21 millions de francs dont 5 millions de francs de l'Etat (le F.I.D.O.M. apporte 2.300.000 francs à cette opération);

- et la mise en place d'une cellule chargée de suivre l'évolution de la filière bois en Martinique, soit un coût de 1.300.000 francs dont 890.000 francs pour l'Etat (le F.I.D.O.M. apporte 550.000 francs à cette opération).

*
**

Votre Commission des Affaires économiques et du plan a émis favorable à l'adoption du budget des DOM pour 1987.